



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 19105

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la reconnaissance du jeu d'échecs en tant qu'activité sportive et éducative. Cette reconnaissance est en effet nécessaire pour permettre aux associations concernées de percevoir des dons. La Fédération française des échecs s'est ainsi émue de cette différence de traitement avec de nombreuses activités similaires, alors que les compétitions mondiales, et l'extrême exigence physique et mentale requise pour exercer cette activité à un haut niveau, plaident pourtant clairement en faveur d'une telle reconnaissance. La Fédération française des échecs rappelant par ailleurs que, disposant d'un agrément en tant que fédération sportive par le ministère des sports, il est tout à fait paradoxal que l'administration fiscale lui refuse cette qualification sportive. Il est en outre clairement établi que la pratique du jeu d'échecs nécessite la transmission d'un savoir associant mémoire, stratégie, capacité d'analyse et de logique dont l'apport éducatif ne fait pas débat. Il lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement afin de faire évoluer la législation en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19105

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1736

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)